


# Guide synthétique de la politique d'investissement ESG de Suravenir





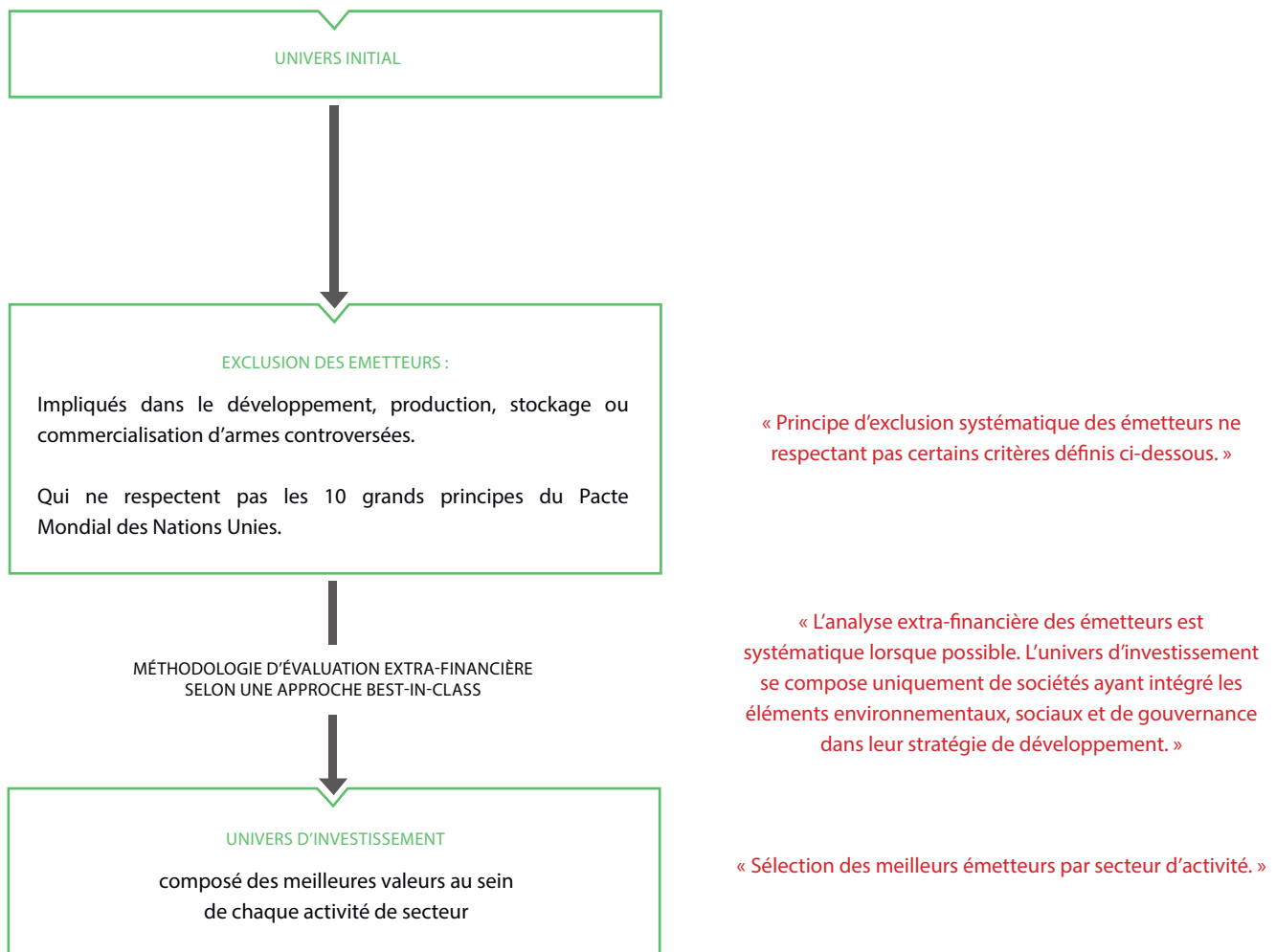
Entreprise citoyenne et assureur responsable, Suravenir adapte sa stratégie d'investissement pour répondre au défi de la transition énergétique et écologique et participer à l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cette stratégie est déployée selon les 3 axes décrits ci-après, afin d'être un acteur d'un développement plus durable de notre société.

# 1. Intégration des enjeux extra-financiers dans la gestion d'actifs

Comme les enjeux ESG (environnement/social/gouvernance) diffèrent en fonction du type d'actifs détenus (obligations, actions, immobilier,...) et de la manière dont ils sont détenus (acquisition directe ou détention indirecte via des fonds), une approche spécifique à chaque configuration a été développée.

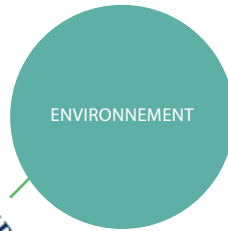
## 1.1 Concernant les titres financiers sélectionnés directement par Suravenir

Pour identifier les acteurs économiques les plus respectueux de la planète, des individus et de la société, Suravenir s'appuie sur un référentiel qui inclut l'ensemble des valeurs environnementales, sociales et de bonne gouvernance qu'il souhaite porter.



Les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies :

- Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence
- Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme



- Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchants l'environnement
- Promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

- Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

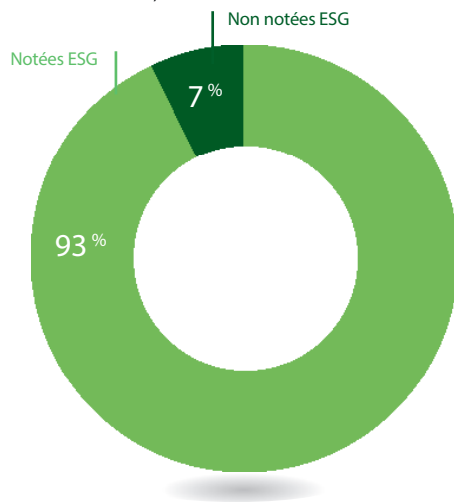


- Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective
- Eliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
- Abolir effectivement le travail des enfants
- Eliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession

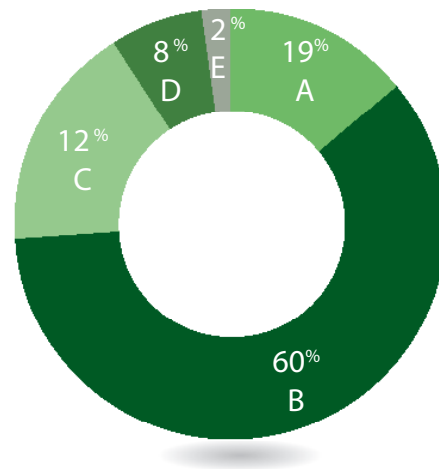


Le filtre normatif et l'approche « best-in-class » permettent d'investir dans les sociétés qui apportent les meilleures réponses aux enjeux du développement durable qui les concernent. Nous accompagnons dans une approche positive les acteurs qui innovent pour réduire leur empreinte environnementale en associant leurs parties prenantes à leurs projets.

Notation extra-financière (en valeur de marché)



Ventilation par notation (en valeur de marché)



93 % des encours d'actifs détenus en direct font l'objet d'une évaluation extra-financière, et 90 % des encours sont notés positivement (rating A, B ou C).

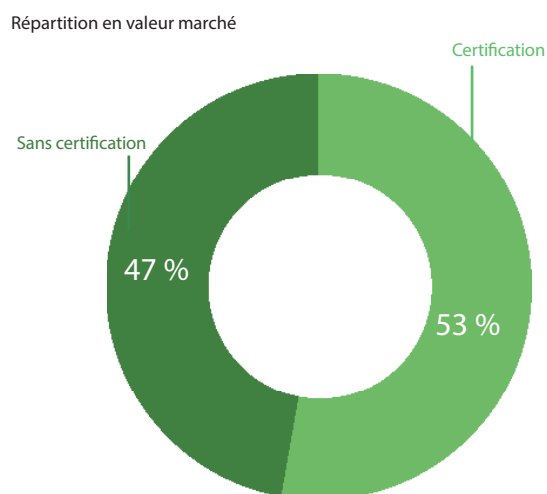
## 1.2 Concernant les titres financiers sélectionnés par des sociétés de gestion pour le compte de Suravenir (investissements indirects)

Suravenir construit progressivement une grille d'analyse de prise en compte des critères extra-financiers par les sociétés de gestion à intégrer dans son processus d'investissement. Au 31 décembre 2019, 86 % des sociétés de gestion gérant des actifs financiers pour Suravenir sont signataires des PRI, illustration de leur engagement pour intégrer des critères extra-financiers dans leurs décisions d'investissement. Cela représente 98 % des encours financiers en gestion indirecte.

## 1.3 Concernant les biens immobiliers

En améliorant la performance énergétique de ses biens, Suravenir favorise la transition vers une économie bas-carbone. Dans sa démarche de progrès, Suravenir construit une stratégie ESG pour la gestion de son parc immobilier avec ses principaux partenaires. Ces actifs ont des caractéristiques très différentes des actifs financiers. La performance énergétique des biens est un sujet essentiel. Le mode de détention (directe ou indirecte des biens) conditionne la possibilité d'obtenir des informations précises et pertinentes

Au 31/12/19, sur le périmètre des bâtiments à usage de bureau, hors SCPI, soit 45 % du portefeuille total en valeur de marché, la part des actifs bénéficiant d'une certification est la suivante :



## 1.4 Portefeuille en unités de compte

Suravenir propose dans sa gamme UC :

- 100 UC bénéficiant du Label ISR d'Etat (Label « Investissement socialement responsable »)
- 5 UC Greenfin (anciennement TEEC), qui comptent aussi parmi les 100 labellisées ISR
- 4 UC Finansol

99% des contrats commercialisés par Suravenir comportent au moins une UC ISR ou TEEC dans leur gamme.

## 2. Prise en compte spécifique des enjeux du changement climatique

Le réchauffement climatique est une réalité scientifiquement constatée. Ce n'est pas une surprise car les activités humaines ont modifié la composition de l'atmosphère, renforçant l'effet de serre. Si l'effet de serre augmente, les températures augmentent aussi. La COP 21 de Paris a fixé un objectif chiffré de limitation du réchauffement climatique, bien en deçà de 2° par rapport à l'époque préindustrielle pour limiter les impacts de ce réchauffement sur la population humaine.

Afin de contribuer à l'objectif international de réduction des émissions de gaz à effet de serre, Suravenir développe une stratégie climat autour de trois axes.

### Mesurer l'empreinte carbone de notre portefeuille financier

Le calcul de l'empreinte carbone<sup>(1)</sup> du portefeuille financier permet d'identifier les principales sources d'émission de gaz à effet de serre et de prendre des mesures visant à les limiter.

Le calcul porte sur 65 % des émetteurs privés (données insuffisantes pour certains émetteurs) et 100 % des émetteurs souverains détenus en direct.

Quelle que soit la nature de l'émetteur et des titres détenus, Suravenir surperforme son univers d'investissement.

### Exclure l'industrie du charbon

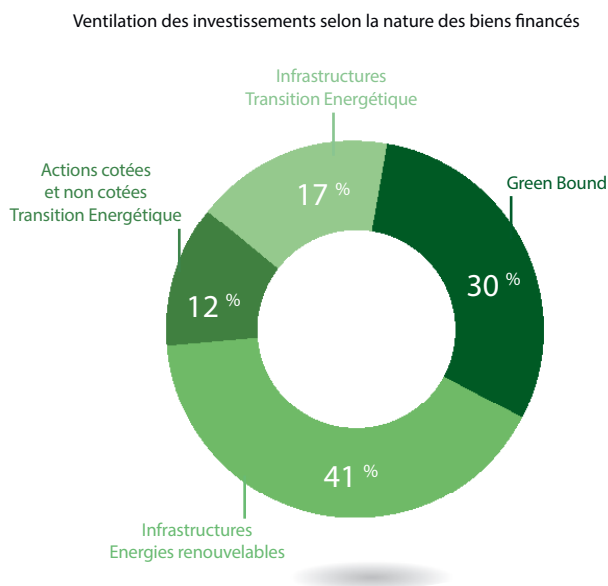
Le charbon est la plus polluante (émissions de gaz à effet de serre et de particules) et la moins performante (rendement énergétique) des énergies fossiles. Fort de ce constat, Suravenir exclut de son univers d'investissement toutes les sociétés qui répondent à au moins un des 3 critères suivants :

- Les sociétés dont plus de 30 % du chiffre d'affaires ou plus de 30 % de la production d'énergie est lié au charbon.
- Les sociétés dont la production de charbon dépasse les 20 millions de tonnes par an.
- Les sociétés qui développent de nouveaux projets dans l'industrie charbonnière (centrales ou mines).

### Financer une économie bas-carbone

Suravenir participe au financement de la transition énergétique en investissant dans les activités à impact positif (investissements dits verts comme le financement des énergies renouvelables, de la gestion des déchets...)<sup>(2)</sup>.

Suravenir a déjà investi plus de 467 M€ dans des activités favorables à la transition énergétique.



Par l'ensemble de ces mesures, Suravenir a pour objectif de financer la réduction de l'empreinte écologique des acteurs économiques et la transition vers une économie bas-carbone.

<sup>(1)</sup> Nous calculons le volume de CO<sub>2</sub> émis par une société par million d'euros de chiffre d'affaires (« l'intensité carbone ») ; et le volume de CO<sub>2</sub> imputable à Suravenir au regard du taux de détention par nos portefeuilles (notre « responsabilité carbone »).

<sup>(2)</sup> Pour définir les activités favorables à la transition énergétique, Suravenir se réfère aux nomenclatures du label Transition Ecologique et Energétique pour le Climat et de la Climate Bond initiative.

### 3. Stratégie d'engagement de Suravenir

Suravenir travaille avec toutes les parties prenantes (émetteurs, sociétés de gestion, ONG,...) à mieux prendre en compte les critères extra-financiers dans la gestion de ses actifs.

Signataire des PRI (Principe pour l'Investissement Responsable), Suravenir s'engage à prendre en considération les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans ses décisions d'investissement ainsi qu'à promouvoir ces questions auprès des acteurs économiques.

#### SIGNATAIRE DES «PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE»

Suravenir a signé en 2018 les «PRI», initiative sponsorisée par les Nations Unies, qui l'engage à intégrer des critères ESG dans ses pratiques d'investissement.



#### VOTES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Suravenir participe aux assemblées générales des sociétés. Elle a défini une politique de vote qui respecte l'intérêt des actionnaires minoritaires.

Nombre de résolutions	Nombre de résolutions votées	Nombre de votes POUR	Nombre de votes CONTRE
943	943 Soit 100 %	769 Soit 81,5 %	174 Soit 18,5 %

#### ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS ET DES SOCIÉTÉS DE GESTION

Suravenir utilise sa situation d'actionnaires, de créancier ou d'investisseur pour dialoguer avec les sociétés dont la stratégie n'est pas en ligne avec les attentes des investisseurs responsables.

Suravenir a notamment dialogué avec ENI sur sa stratégie environnementale, et avec Sixt sur ses règles de gouvernance.

#### ADHÉRER AUX INITIATIVES DE PLACE

Parce qu'on est plus fort ensemble, Suravenir participe à des actions collaboratives (engagement mené par un groupe d'investisseurs) pour pousser les sociétés à répondre aux enjeux du développement durable.

Suravenir participe depuis 2018 aux «PRI engagements on climate change transition for oil and gas». Cette action a pour but d'inciter les acteurs du secteur pétrolier à intégrer les enjeux ESG dans leur stratégie de développement, dans un contexte de transition écologique.



Le visuel utilisé a été réalisé par Benjamin Deroche, un artiste soutenu par Suravenir

## **BENJAMIN DEROCHE,**

né à Rennes en 1981, vit à Brest et travaille entre Brest et Paris

### Expositions :

Nuit des musées - Musée de l'Arche (St Pierre et Miquelon), Centre Atlantique de la Photographie (Brest), Festival La Gacilly, Festival des rencontres d'Arles, Musée de Ouessant, Musée de l'Abbaye de Landévennec, Galerie W (Paris), Galerie Stella & Vega (Milan), MAC (Paris), Galerie Françoise Paviot (Paris).

Salons : Paris Photo 2019, Photo London 2019, Art Paris 2018, FIAC 2017 (Paris), MAC 2000/2008 (Paris).

Publications : livres de photographies (2012, 2013, 2014, 2015 et 2017).





SURAvenir - Siège social : 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest cedex 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 045 000 000 €. Société mixte régie par le Code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. Suravenir est une société soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) (4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 9).